

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>38737</b>	De <b>Mme Marianne Dubois</b> ( Les Républicains - Loiret )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et alimentation		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et cohésion des territoires
<b>Rubrique</b> > agriculture	<b>Tête d'analyse</b> > Lutte anti corvidés	<b>Analyse</b> > Lutte anti corvidés.
Question publiée au JO le : <b>11/05/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les conséquences de l'arrêt des répulsifs anti corvidés pour nombre d'agriculteurs. Après la jaunisse et le gel, ils sont aujourd'hui confrontés à la prolifération de corbeaux freux qui détruisent leur récolte, à l'image de cet exploitant du Loiret qui a vu disparaître sept hectares de maïs. Comme pour l'arrêt des néonicotinoïdes, l'arrêt des répulsifs n'a été accompagné d'aucune solution efficace de substitution. Les essais de traitement de semences par oligoéléments sont un échec, tout comme l'installation de corbeautières. Restent les autorisations de tirs délivrées par les directions départementales des territoires, mais elles sont accompagnées de telles contraintes, notamment celle de tirer depuis un poste fixe, qu'elles ne peuvent répondre aux enjeux. Aussi, devant cette nouvelle impasse, elle lui demande quelles mesures il envisage pour apporter une réponse efficace aux agriculteurs pour la lutte contre les corvidés.